

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## RÉUNION DU 28 JUIN 2018

### Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
Mme Josette BOURDEU  
M. Fabrice SAYOUS  
M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. André BARRET  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
M. Jacques LAHOILLE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
Mme Anne-Marie ARGOUNES  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Ginette CURBET  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Michel DUBARRY  
M. Emmanuel DUBIE  
M. Serge DUCLOS  
M. Marc GARROCC  
M. Jacques GARROT  
Mme Geneviève ISSON  
M. Christian LABORDE  
Mme Evelyne LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Claude LASSARRETTE  
M. Jean-Michel LEHMANN  
M. Roger LESCOUTE  
M. Alain LUQUET  
Mme Evelyne RICART  
M. François RODRIGUEZ  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Charles LACRAMPE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. Francis TOUYA  
M. Guy VERGES  
M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE  
Mme Elisabeth ARHEIX  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Georges ASTUGUEVIEILLE  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Michel BONZOM  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
M. François-Xavier BRUNET  
M. Jean-François CALVO  
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
Mme Danielle CARCAILLON  
M. Rémi CARMOUZE  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ  
M. Jean-Noel CASSOU  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Marie-Françoise CRANCEE  
M. Daniel DARRE  
M. Jean-François DRON  
M. Laurent DUBOUIX  
Mme Suzan DUCASSE  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Martine FOCHE SATO  
M. Michel FORGET  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Bernard GAILLANOU  
Mme Simone GASQUET  
M. Romain GIRAL  
M. Charles HABAS  
M. Jean-Marc LACABANNE  
M. Bernard LACOSTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Claudine RIVALETTO

M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE  
M. Claude LESGARDS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN

M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Laurent TEIXEIRA  
M. Jean TOUYA  
M. Christian ZYTYNSKI

**Excusés :**

M. Michel AUSINA  
M. Ange MUR  
M. Alain TALBOT  
M. Jean-Pierre BALESTAT

M. Jean-Claude CASTEROT  
M. Alain GARROT  
M. Cédric PIRIS  
Mme Maryse VERDOUX

**Pouvoirs :**

M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE  
M. André LABORDE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ  
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE  
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Michel FORGET  
Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. David LARRAZABAL  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à Mme Evelyne RICART  
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON  
M. Serge BOURDETTE donne pouvoir à M. Jean-Noël CASSOU  
Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à Mme Marie-Françoise CRANCEE  
M. Pierre DARRE donne pouvoir à M. Jacques GARROT  
M. Paul HABATJOU donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE  
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à M. Jean-Michel LEHMANN  
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M. Jean-François DRON  
Mme Danielle RENAUD donne pouvoir à M. Joseph FOURCADE  
Mme Céline ROULET donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARGOUNES  
M. Paul SADER donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE  
M. Roger SEMMARTIN donne pouvoir à M. Michel SAJOUX  
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

**Absents :**

M. Gérald CAPEL  
M. Yves CARDEILHAC  
M. Philippe CASTAING  
M. Georges CASTRES  
Mme Annette CUQ  
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
Mme Laure JOUBERT  
M. Michel RICAUD

\*  
\* \*

**M. LE PRESIDENT** : Tous les Conseillers Communautaires qui sont dans le couloir sont-ils entrés ? J'attends que tout le monde s'installe. Tout le monde est installé ? Monsieur GIRAL, acceptez-vous d'être secrétaire de séance ?

**M. GIRAL** : Oui Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Il n'y a pas lieu de faire l'appel, puisque tous les présents ont signé à l'entrée. Est-ce qu'il y en a qui n'ont pas signé la feuille de présence à l'entrée ? Je déclare donc ouvert ce Conseil Communautaire. Avant d'aborder les premiers points à l'ordre du jour, d'accords pour approuver les comptes rendus des Conseils Communautaires du 30 novembre et 21 décembre 2017. Des remarques, des amendements, des modifications ? Non ? Êtes-vous d'accords pour les adopter ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ils sont adoptés. Merci. Avez-vous des questions à poser sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Y a-t-il des questions ? Ce compte rendu est joint, bien évidemment, au dossier. Pas de remarque particulière ? Je vous propose d'aborder le point n° 1 soumis à votre approbation.

#### **DELIBERATION N° 1**

#### **PARTICIPATION A LA VIABILISATION DE LA PARCELLE DITECH SUR LA ZAE PYRENE AERO-POLE SECTEUR INDUSTRIEL A LANNE**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N° 2**

#### **DELEGATION DE SERVICE PUBLICS DES MICROS CRECHES «LES P'TITS OUISTITIS» ET «LES LOUP'INGS» - RAPPORT DU DELEGATAIRE ADMR**

Lecture de la délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte.

#### **DELIBERATION N° 3**

#### **MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS SUR LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES EURO CAMPUS SECTION PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°4**

## **RAPPORT DES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'EX CCPL**

Lecture de la délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte.

### **DELIBERATION N° 5** **PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LE CATLP ET L'EPF OCCITANIE**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 6** **CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA CATLP ET LE SDE 65 POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES ZONES D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Lecture de la délibération.

**M. BEAUQUESTE** : On me dit toutes les communes sauf Tarbes, mais je n'avais pas osé le dire.

**M. LE PRESIDENT** : C'est exact.

**M. BEAUQUESTE** : Pourtant c'est un Tarbais qui me dit ça.

**M. LE PRESIDENT** : Pour l'instant on travaille avec notre service. Mais on étudie la question.

**M. BEAUQUESTE** : Très bien. On a entendu.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 7** **ZONES D'ACTIVITES : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE DE TARBES**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Il s'agit de prestations rendues auparavant par la ville de Tarbes. Cette zone appartenait à la ville, c'est donc poursuivre l'entretien.

**M. BEAUQUESTE** : Et surtout il y a une continuité dans le choix des matériaux.

**M. LE PRESIDENT** : Tout à fait.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 8**

## **ZONES D'ACTIVITES : CREATION D'UN PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT DANS LA ZONE D'ACTIVITES DU QUARTIER DE L'ARSENAL ET FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Jean-Claude. Je précise que c'est un parking qui existe déjà. Dans le cadre de la transmission il est normal que l'agglomération reprenne cela. Monsieur MONTOYA.

**M. MONTOYA** : Oui, moi je ne voterai pas cette délibération, parce qu'effectivement on va payer un parking payant. D'un part les promoteurs auront la possibilité de construire au-delà de l'obligation, mais ensuite l'argent qui devrait, les sommes correspondantes à ces parkings qui devraient servir pour du stationnement public, deviennent là du stationnement privé c'est-à-dire payant également. Donc par rapport à cette philosophie qui consiste à constamment racketter, racketter les gens, je ne voterai pas cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez compris Monsieur MONTOYA que c'est, et vous avez raison pour l'instant, un stationnement gratuit. L'intérêt de cette délibération est qu'elle peut permettre la réalisation de projets limités. Il n'y a plus grand-chose, aujourd'hui, à construire sur ce site, mais s'il y a des projets de créations d'entreprises, donc d'emplois, et que les porteurs de projets ne peuvent bénéficier d'espace suffisants pour créer en plus de leur outil de travail un espace de stationnement, ils pourront bénéficier de ceux-là pour éviter que ces projets aillent se réaliser ailleurs il est proposé de mettre à disposition ces espaces de parkings moyennant une redevance mensuelle. Voilà ! Oui Monsieur MONTOYA ! Parlez dans le micro, s'il vous plait.

**M. MONTOYA** : Moi il me semble que ça apparait comme un détournement de la réglementation, car effectivement la loi oblige, et dans le cadre du PLU comme dans celui du POS antérieurement, obligé à la construction d'un certain nombre de stationnement pour les salariés et pour d'autres, pour les habitants en cas d'immeuble, or dans ce cas-là, c'est-à-dire on prend en charge le stationnement généré par d'autres, mais en plus en le faisant payer. Alors la redevance qui est payée par les entreprises ou par l'agent immobilier qui construit tel immeuble, il paye une redevance et on retourne l'argument, on touche l'argent pour faire un parking payant, alors qu'il est à l'origine, pour faire du stationnement public et naturellement gratuit.

**M. LE PRESIDENT** : Bien Monsieur MONTOYA, vos remarques sont sympathiques, nous ne faisons qu'appliquer le code de l'urbanisme, article R431-26 qui prévoit expressément ce que nous vous proposons. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**M. LAHOILLE** : Monsieur le Président. Je m'associe à la remarque de Pierre MONTOYA, de partir d'un parking gratuit à un parking payant, ça me choque beaucoup.

**M. LE PRESIDENT** : Est-ce que vous avez bien compris que ce n'est pas l'utilisateur qui paie ? C'est l'entreprise car elle s'installe sur une zone où il n'y a pas d'autres possibilités. Elle retient, sur une longue durée, des places de stationnement sur le domaine public. Ça se pratique partout. Pas d'innovation en la matière, c'est l'article du Code de l'Urbanisme Y a-t-il d'autre remarque ?

Proposition adoptée à la majorité avec 111 voix pour et 2 voix contre.

### **DELIBERATION N° 9**

## CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LA CATLP ET LE CAUE 65 POUR L'AMENAGEMENT DES ENTREES D'AGGLOMERATION

Lecture de la délibération.

**M. BEAUQUESTE** : En sachant que nous avons déjà eu des réunions avec le CAUE, qui nous a fait des propositions d'esquisses, que nous allons travailler et affiner prochainement.

**M. LE PRESIDENT** : Exact, nous avons en effet des projets notamment sur le rond-point sortie ouest de l'autoroute. Il était temps, il y a des mois que nous voulons le rénover. Un projet qui sera soumis prochainement. Y a-t-il des questions ? Oui.

**M. LEHMANN** : Est-ce qu'il peut, en dehors du rond-point de l'A64, nous être précisé quelles sont les autres entrées d'agglomération définies.

**M. LE PRESIDENT** : Pour l'instant le CAUE travaille uniquement sur le rond-point de la sortie ouest. Si nous jugeons la prestation satisfaisante, nous pourrions bien évidemment lui demander de réfléchir aux autres ronds-points. Les autres ronds-points déjà évoqués sont le rond-point de Séméac, le rond-point de Bazet, tous les ronds-points dans les entrées d'agglomération. Ils donnent l'image de l'agglomération, quand les visiteurs arrivent dans notre département, venant de Bordeaux, d'Agen, de Toulouse. L'image qu'ils ont en rentrant, aujourd'hui, est peu valorisante. Le rond-point d'entrée de Lourdes. Evelyne RICART.

**MME RICART** : Merci Monsieur le Président. Je regarde là le montant de la convention donc 7 500 euros avec le CAUE, et moi je me dis quelque part que à ce prix-là, est ce que c'est une cotisation annuelle qui va permettre de travailler sur les autres entrées, ou est ce qu'il faudra payer à chaque fois qu'il y aura une étude sur une entrée.

**M. LE PRESIDENT** : Là c'est le coût d'une prestation, pour une mission bien précise celle du rond-point de la sortie ouest. Si demain, nous sommes satisfaits du terme qualité/prix par rapport à la prestation fournie, créativité, nous aviserons. D'autres questions ? Oui Jean-Claude.

**M. LASSARRETTE** : Juste une remarque si ça convient au niveau de ces ronds points d'entrée d'agglomération, ce qui peut être intéressant c'est que pour l'image de l'agglomération justement, c'est qu'on décline ça sur toutes les entrées des villages des toutes les communes de l'agglomération.

**M. LE PRESIDENT** : Oui c'est envisageable dans un deuxième temps.

**M. LASSARRETTE** : Non vous parliez des ronds-points, moi j'irai largement au-delà pas forcément financé par l'agglomération, c'est pas ce que je veux dire, mais quand on refait nos entrées de village, on pourrait reprendre un petit peu ces thématiques.

**M. LE PRESIDENT** : Très bonne remarque. J'ai précisé que pour l'instant, nous nous attachions à donner une image positive de notre agglomération avec des entrées de qualité. Et ensuite on élargira le périmètre. Mais effectivement rien n'empêche les communes, qui le désirent, de reprendre des idées d'aménagement d'un rond-point sur une entrée d'agglomération, pour pouvoir l'exploiter sur son territoire. Enfin nous verrons avec les auteurs des réalisations, si nous pouvons décliner ailleurs les concepts proposés. Jean-Claude.

**M. BEAUQUESTE** : Oui, ce qui avait été défini en commission, c'était un peu ça, pas que les grands ronds-points, qui sont au centre de l'agglomération. C'était aussi les entrées, vous allez dire que je prêche pour ma paroisse parce que je suis à l'entrée de l'agglomération, mais de faire des entrées de l'agglomération qui ont un peu de gueule, et les ronds-points des communes, pas que les communes principales. Je pense que sur ça c'était clair.

**M. LE PRESIDENT** : On nous avait proposé de mettre un avion sur le rond-point ouest, c'est sympathique, gentil, aimable, mais on pense que l'on peut faire autre chose. Il peut y avoir des déclinaisons du concept général au sein de communes qui le désireront. Pas d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 10**

#### **ZONES D'ACTIVITES : CREATION D'UN PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT DANS LE PARC D'ACTIVITES DU MONGE A LOURDES ET FIXATION DU TARIF DES CONCESSIONS**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Je présume que M. MONTOYA lève la main pour dire qu'il votera comme tout à l'heure. C'est ça ?

**M. MONTOYA** : Oui pour dire que je suis en désaccord avec l'interprétation qui est faite du PLU. Je trouve que là l'interprétation qui est faite est très sonnante et trébuchante. Or je crois que si un jour on arrivait à se sortir cet élément de la tête l'argent, l'argent, l'argent, parce que en fait c'est toujours les mêmes qui payent.

**M. LE PRESIDENT** : Bien, y a-t-il d'autres remarques ? Même vote, je présume que tout à l'heure, Monsieur LAHOILLE, vous votiez contre également ? Pareil ?

Proposition adoptée à la majorité avec 111 voix pour et 2 voix contre.

#### **DELIBERATION N° 11**

#### **MODIFICATION DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci André. Je ne suis pas convaincu qu'en augmentant les tarifs il y aura davantage de respect des installations et du matériel. Mais bon on peut rêver. Je rappelle que nous avons inscrit dans le budget près d'un million d'euros en 2018, sur les aires d'accueil, rénovation, aménagement etc. Madame RIVALETTO.

**MME RIVALETTO** : merci Président. Je trouve choquant de voir sur une délibération le mot vol, « il est récurrent qu'ils volent des fluides ». Je trouve que c'est un jugement de valeur, sur une délibération c'est un peu choquant. De mon point de vue.

**M. LE PRESIDENT** : D'accord c'est votre sentiment, vous avez le droit de l'évoquer. C'est vrai qu'on peut s'interroger.

**M. BARRET** : Je peux répondre ?

**M. LE PRESIDENT** : On peut dire à la place qu'ils volent, qu'il y a des fuites si vous voulez.

**M. BARRET** : Ce qui est évident c'est que compte tenu de la tenue des aires, nous avons des dégradations qui sont dûes au vol des fluides, c'est évident, on ne peut pas le nier et c'est en règle générale à 80, ou 85 % des stationnements. J'y peux rien moi je maintiens le mot « vol ».

**MME RIVALETTO** : Je préférerais « disparition ».

**M. LE PRESIDENT** : Ecoutez nous prenons acte de votre remarque. Moi je prends acte également de la décision du rapporteur de maintenir le mot « vol ». Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je sou mets donc cette proposition. Vous vous abstenez Madame RIVALETTO puisqu'on laisse le mot « vol » ? Comme vous voulez.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : On va évoquer les finances. Denis FEGNE.

**M. FEGNE** : Merci Monsieur le Président. En effet on va rentrer dans les finances, avec un power point, qui doit s'afficher normalement, et qui va permettre d'examiner les comptes administratifs du budget principal, et du budget annexe de façon synthétique. Mais vous savez que nous avons des règles de présentation à respecter.

**M. LE PRESIDENT** : Il faudrait préciser Denis, que tu présentes tout en détail et qu'après on votera.

**M. FEGNE** : Tout à fait.

**M. LE PRESIDENT** : Voilà parfait. Merci.

**M. FEGNE** : Donc, en fait je fais une présentation des comptes administratifs, et ce que je vous propose c'est donc de voter les comptes de gestion, les comptes administratifs à la suite. Et l'affectation des résultats BP et BA avec les tableaux de synthèse que vous avez sur table.

#### **DELIBERATION N° 12**

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

#### **DELIBERATION N° 13**

#### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA CATLP**

#### **DELIBERATION N° 14**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Lecture des délibérations

**M. FEGNE** : Voilà Monsieur le Président pour cette présentation ultra synthétique.

**M. LE PRESIDENT** : Excellent Monsieur le Président FEGNE. Je voudrais, avant de faire quelques commentaires sur ce compte administratif, remercier Jean-Luc REVILLER, Sylvain BOUCHERON, Madame Véronique BAUBAY et tout le service qui travaille avec elle à l'élaboration de ces comptes. Cette année 2017, ayant été une année particulière compte tenu de tout ce qui s'est passé. Création de la Communauté d'Agglomération, transfert de compétences sur le SIMAJE, etc. Beaucoup de complications, beaucoup de travail, et je veux leur dire toute notre reconnaissance, pour la qualité du travail effectué. 2 ou 3 remarques, une satisfaction d'abord. Une satisfaction de voir que les grands équilibres sont largement assurés. Vous avez vu les excédents, ils nous permettent d'envisager, des ambitions légitimes en



matière d'investissements structurants. La gestion a été excellente. Ces résultats sont positifs et nous permettent d'envisager l'avenir dans les meilleures conditions. Les investissements nets réalisés cette année de l'ordre de 4 millions d'euros, ont été intégralement auto financés. Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt. Cela nous permet de désendetter notre communauté, puisqu'on a remboursé les emprunts, 1 320 000 je crois et on a rien emprunté. Autre remarque, et bien évidemment je préfère la dire moi-même avant que certaines bonnes âmes aient envie de commenter, le taux de réalisation des investissements, 37 %. Ce taux est faible. C'est normal, nous sommes en 1<sup>ère</sup> année d'exercice, et même si lors de l'élaboration du budget nous avons affiché quelques investissements, il y en a de réalisés durant l'année, et d'autres tout juste engagés, ou retardés. Je pense à la rénovation de la piscine Paul Boyrie. On avait prévu plus de 1 million d'euros. Quand nous serons en régime de croisière, en 2020/21, en régime normal d'investissements compte tenu de nos projets, on aura une idée précise de nos capacités et de la façon dont nous pouvons servir notre territoire. Vous avez également noté l'excédent de trésorerie de 16 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il s'est encore amélioré durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018. Il nous permet d'envisager des investissements de l'année 2018 en ayant un recours extrêmement modéré à l'emprunt, peut-être même pas encore du tout. Nous verrons, mais nous disposons d'une capacité d'investissement sur fonds propres, non négligeable. Les investissements structurants présentés dans le projet d'agglomération, répondant à Monsieur BOUBEE, avaient été évalués entre 35 et 40 millions d'euros sur 4 ou 5 ans. Nous sommes en mesure de faire face à de tels engagements, surtout si on tient compte de subventions de l'ordre de 35 à 40 %. L'horizon s'éclaircit, nous sommes capables d'investir pour dynamiser ce territoire. Je remercie tous les services, le Directeur et le Directeur Adjoint, pour la qualité de la gestion, sous l'autorité du Président, du Président de la Commission des Finances, de l'ensemble des Vice-Présidents qui sont par leur délégation attachés à tout ce qui concerne l'investissement, les finances. Nous allons pouvoir maintenant, travailler sur le PPI, le Plan Pluriannuel d'Investissement, en disposant de données claires, précises. Voilà quelques remarques. Je vous remercie de m'avoir écouté, maintenant vous avez la parole. Qui souhaite intervenir ?

Je reconnais que les présentations de Denis FEGNE étaient parfaites. Personne ne souhaite intervenir ? Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver ces comptes administratifs tels qu'ils vous ont été présentés, et en même temps le compte de gestion la délibération n° 12, dont Denis a également parlé. Puis on reviendra sur l'approbation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, et sur les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

**Délibération n° 12** : proposition adoptée à l'unanimité.

Moi je ne vote pas. Je vais demander à Denis de demander à l'assemblée de voter. Je devrais même sortir. Je ne prends pas part au vote sur les comptes administratifs. Denis si tu veux bien demander à l'assemblée ?

**Délibération n° 13** : proposition adoptée à l'unanimité. Le Président ne prenant pas part au vote.

**M. FEGNE** : Président vous pouvez revenir.

**M. LE PRESIDENT** : Bravo Denis, merci.

**Délibération n° 14** : proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 15** **DM N° 2 - BUDGET PRINCIPAL**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 16**

#### **DM N° 1 - DM N°2 POUR DES BUDGETS ANNEXES**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 17**

#### **CREATION D'UN BUDGET ANNEXE INTITULE AMENAGEMENT DE LA ZAC PARC DE L'ADOUR SEMEAC-SOUES**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Oui qui intervient ? Monsieur LESCOUTE je vous en prie.

**M. LESCOUTE** : Monsieur le Président, permettez-moi au nom du Conseil Municipal de Soues de faire part au Conseil Communautaire d'une intervention concernant la ZAC

**M. LE PRESIDENT** : Approchez-vous du micro, s'il vous plait que tout le monde entende bien.

**M. LESCOUTE** : Donc la ZAC Séméac Soues, puisque cette délibération n° 17 fait suite à l'arrêt définitif du projet Auchan, sachant que pas plus tard qu'hier mardi, à contre cœur évidemment, il est vrai j'ai signé les arrêtés portant retrait du permis de l'hyper marché et de celui de la zone de service. La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux par arrêté du 13 juillet 2017, a décidé d'annuler la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, autorisant la création d'une surface commerciale de 42 626 m<sup>2</sup> à Soues porté par le Groupe Auchan. Suite à cette décision, le Grand Tarbes Investissement afin de défendre ces intérêts a formé un pouvoir en cassation devant le Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2017. Le Conseil d'Etat a confirmé le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, mettant un terme à ce projet Auchan dans sa globalité. Plus qu'une déception, cette décision est un véritable coup de massue donné au développement harmonieux de notre territoire, et un coup de frein encore donné au porteur d'énergie et de projet au détriment du contribuable et du consommateur que nous sommes tous. Il y a maintenant, presque une quinzaine d'années, lorsque nous parlions des difficultés liés au démantèlement d'Alstom sur Séméac et surtout sur Soues, de la perte d'emploi et des nombreuses difficultés économiques induites par les commerçants et les collectivités, il apparaissait comme évident de soutenir l'activité économique de ce secteur. Dans ces réflexions menés avec tous nos collègues de l'agglomération Tarbaise, la question du rééquilibrage de l'offre commerciale était au cœur de nos préoccupations. Géographiquement il s'agissait de créer un pôle commercial au Sud-Est et par la même occasion de renforcer la concurrence de l'apparition d'une nouvelle enseigne. Ainsi en 2003 nous parlions déjà de la ZAC Séméac-Soues, qui figurée dans le programme Grand Tarbes 2020, et en 2007 aboutissait la déclaration d'utilité publique de cette ZAC, après une longue phase d'étude. Dans le rapport d'enquête les commissaires qui prenaient acte de l'opposition du Maire de Tarbes et de la CCI, mettaient en évidence le nécessaire rééquilibrage de l'offre commerciale sur l'agglomération de Tarbes. Le rapport 2007 ajoutait que la modernisation de l'appareil commercial sur le site exceptionnel que présente la sortie Est de l'A64, est un facteur de rayonnement et d'activités qui pourraient affirmer que l'agglomération de Tarbes existe commercialement. Il insistait sur l'enjeu de répondre aux nouvelles exigences des consommateurs et l'importance de l'aménagement de l'infrastructure routière du Sud-Est de Tarbes. Et de ce fait, reconnaissons que le projet Auchan répondait à ces objectifs, car le

groupe n'avait pas ménagé ses efforts pour répondre à nos demandes, notamment sur le plan environnemental. Il préservait la vue du Pic du Midi et la sortie de l'autoroute, il s'intégrait dans notre commune et offrait un espace vert, faisant le lien avec les riverains, il proposait une perspective, une architecture nouvelle et ambitieuse pour l'ensemble de l'agglomération, donnant une image dynamique de l'entrée Sud-Est de Tarbes. Mais depuis les intérêts individuels ont joués. On ne peut pas s'étonner de voir les commerces privés tenter d'empêcher la concurrence et de développer leur propre activité lucrative. On ne peut que constater qu'en 2012 la zone du Méridien d'Ibos 17 488 m<sup>2</sup> de surface commerciale a pu s'agrandir 8 188 m<sup>2</sup> supplémentaires. Que la zone d'Orleix a obtenu les autorisations d'extension, et que durant toute cette période les commerces du centre-ville de Tarbes ont souffert. Mais comment comprendre que les collectivités locales, les pouvoirs publics, n'ont pas réussi à préserver l'intérêt public. Ce projet de qualité ne verra pas le jour. Comment passer sous silence toutes ces années de travaux, d'engagement annihilé par cette décision, également les conséquences sur l'emploi, sur l'aspect financier de l'agglomération et de la commune. Sur l'emploi durant 18 mois, c'était 500 emplois de prévus, et 80 millions d'euros de travaux pour nos entreprises. Après la réalisation de ce projet c'était 1 138 emplois soit 941 temps pleins évalués à 886 par le cabinet CVL le 25/10/2009. Même si ce projet aurait détruit des emplois en périphérie, le solde aurait été nettement positif. Financièrement pour l'agglomération, comme le disait Monsieur le Président au Conseil Communautaire du 3 février 2012, l'impact est colossal. Si le projet n'aboutit pas, les 27 millions d'euros de recettes prévues ne rentreront pas. Le projet nous aura quand même couté 16 millions d'euros, sans aucun retour. Pour la commune de Soues nous passons à côté d'une bouffée d'oxygène non négligeable pour nos finances locales. Le Conseil Municipal de Soues n'a pas vocation à soutenir une enseigne commerciale plutôt qu'une autre, ni à prendre parti dans une guerre commerciale, mais nous exprimons notre profond regret de voir que les décisions publiques, Préfecture, Conseil Départemental, Agglomération, Commune, prises au nom de l'intérêt général soient bloquées par des intérêts particuliers et notre déception de savoir que ce projet de qualité ne verra pas le jour. Le développement économique de la ZAC Séméac Soues, nous concernant directement, nous réaffirmons notre volonté d'être pleinement associés à l'aménagement de celle-ci. Voilà, suite à cette déclaration et à titre personnel, je voudrais remercier toutes celles et ceux qui durant ces 10 dernières années se sont investis sur ce projet, je ne les citerai pas la liste serait trop longue et puis cela m'évitera d'en oublier. Malgré l'issue de ce projet je retiendrai tout de même l'intervention de Monsieur le Président du Grand Tarbes lors du Conseil Communautaire du 5 mai 2008, qui est en partie toujours d'actualité, je cite : « il est évident que ce projet de l'aménagement de la zone Séméac Soues, est un projet extrêmement important pour l'avenir de la Communauté d'Agglomération elle-même, ainsi que pour l'avenir de l'offre commerciale en général. Je considère en effet, que cette zone située à l'Est de notre agglomération, est une zone assez exceptionnelle car c'est la seule, pratiquement, d'une superficie aussi vaste et à proximité d'une sortie d'une voie autoroutière qui peut faire l'objet d'un aménagement extrêmement intéressant à l'avenir. » Fin de citation. Il nous faut donc maintenant avancer sur autre chose, sur cette ZAC l'objet de cette délibération n° 17 faisant partie des prémices d'un futur aménagement. Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Madame ISSON vous avez la parole.

**Madame ISSON** : Merci Président. Dans mon intervention qui sera brève et que je souhaite faire au nom de la commune de Séméac, je ne reprendrai pas les éléments qu'a énoncés Roger LESCOUTE au nom de la Ville de Soues. Le Conseil Municipal de Séméac s'associe pleinement à tout ce qui vient d'être dit et ses élus ne peuvent que déplorer que tous ces investissements financiers et humains n'aient pu aboutir à ce rééquilibrage de l'agglomération, dans lequel nos administrés mettaient tant d'espoir. Je souhaite simplement ajouter aux regrets qui ont été évoqués par le Maire de Soues, un point qui concerne plus particulièrement la Ville de Séméac, nous attendions aussi cette grande surface de bricolage qui nous aurait permis d'éviter les déplacements sur l'agglomération paloise. Pau peut maintenant se réjouir,

Leroy Merlin ne sera pas dans l'agglomération tarbaise. Une question maintenant quant au message que ce territoire renvoie aux investisseurs. Souhaiteront-ils venir chez nous, s'ils savent que les projets risquent fort d'être accueillis par des recours. Ce constat fait, il nous reste, nous TLP, nous communes de Soues et Séméac, à nous mettre au travail pour proposer un nouveau projet structurant pour notre territoire du Sud-Est tarbais et ses habitants. Merci pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : D'autres questions sur la délibération qui vous a été proposé ? Il n'y en a pas ? Je voudrais quand même apporter quelques éléments. Je ne veux pas polémiquer. Quand j'ai tenu les propos que vous avez bien voulu rappeler Monsieur LESCOUTE, nous étions le 5 mai 2008, c'est-à-dire que nous venions tout juste de vivre les prémices de la crise grave qui a frappé le monde à partir de décembre 2007, et qui a pris une ampleur incroyable à partir de la fin de l'année 2008. Dans le même temps nous avons un challenge, vous l'avez oublié celui-là, c'était la reconstruction de l'usine d'Alstom. J'ai été remercié et félicité par Monsieur KRON Président d'Alstom et pas par vous. Même pas remercié. Je veux dire qu'il y avait là le challenge de la reconstruction de l'usine d'Alstom. Je me souviens quand j'ai rencontré Patrick KRON à Paris, en lui disant que le projet, si vous voulez qu'on fasse un peu d'histoire on va la faire, que le 1<sup>er</sup> projet, était un projet de 90 000 m<sup>2</sup>, avec un centre commercial carrefour. Vous l'avez oublié tout ça, non mais vous ne l'avez pas dit, vous souteniez tout cela, un projet d'une absurdité incroyable sans aucune étude d'impact. Mais il y avait la reconstruction de l'usine d'Alstom, et le maintien d'Alstom sur le site. Le Président KRON que j'ai rencontré à Paris m'a dit Monsieur le Président, nous avons prévu de payer tel prix pour la nouvelle usine, si on doit payer 1 euro de plus, l'usine on la fera en Russie. Voilà pourquoi nous avons tout fait, pour avoir malgré tout un projet commercial mais réduit à 34 000 m<sup>2</sup>. Puis on a accepté qu'ils passent à 42 000 m<sup>2</sup>. Cela a permis de poursuivre les investissements sur le site, et notamment la reconstruction de l'usine par des imbrications sur lesquelles je ne préfère pas m'étendre, vous avez tout oublié ? Depuis la crise a pris de l'ampleur, et on a vu ce qu'est devenu le commerce en particulier. Non seulement il y eu la crise, il y a eu la montée en puissance du commerce par internet, l'e-commerce. Aujourd'hui l'e-commerce c'est près de 60 milliards de chiffre d'affaires par an dans notre pays, c'est autant qui échappe aux petits commerces, y compris aux moyennes et grandes surfaces, ou hypermarchés de proximité, et ce ne sont pas les grandes surfaces qui nuisent le plus aux commerces de centre-ville, aujourd'hui c'est l'e-commerce. Si l'on ajoute à cela la concurrence de zones commerciales périphériques, extrêmement attractives avec de grand parc de stationnement gratuit, on peut comprendre l'inquiétude des commerçants de centre-ville. Ceci étant, les retraits de projets de très grandes surfaces ou de centres commerciaux sur le territoire national, ont été légions au cours des dernières années. C'est dommage que vous ne lisiez pas les attendus du dernier jugement rendu, c'est clair. Ensuite je voudrais dire à Madame ISSON qu'il n'a jamais été question qu'un Leroy Merlin vienne s'installer ici, jamais. Effectivement Auchan souhaitait, puisque c'est le même groupe, que Leroy Merlin vienne s'installer avec eux, mais il n'en a jamais été question. C'était une hypothèse, un souhait, un vœu. Je voudrais qu'on arrête de dire qu'on a dépensé 16 millions pour rien. Nous sommes propriétaires des terrains. Ce qu'on pourrait dire, c'est que certaines études aux dépenses desquelles nous avons contribué c'est de l'argent perdu. Mais l'investissement, les 16 millions investis ne sont pas perdus. Nous sommes propriétaires de plus de 60 hectares de terrains, et comme je l'ai dit à Madame ISSON, il n'y a pas longtemps, j'en ai parlé au Président PELIEU, nous commençons maintenant à voir les autres zones d'activités se remplir progressivement. Zones de Saux, Zone d'Ibos, d'ici 1 an ou 2, tout sera vendu. Le temps de préparer et d'aménager, et l'Ecoparc de Bordères et la nouvelle zone d'activité de Séméac Soues. J'ai souhaité que le Président du Conseil Général soit saisi d'une demande claire et précise, sur la poursuite par le Département de la voie qui est devant Alstom, pour qu'elle aille jusqu'à la sortie de l'autoroute. Dès que cette voie aura été réalisée jusqu'à la sortie de l'autoroute on pourra imaginer un aménagement de cette zone, en zone d'activité avec toutes les VRD. L'investissement qui a été fait, est un investissement qui se retrouvera dans les comptes de la Communauté d'Agglomération dans les années à venir. Quant aux promesses

d'emplois hypothétiques, je suis désolé mais 1 000 emplois créés, on sait pas combien de détruits. Nous avons des études qui démontrent que d'abord, il n'y avait pas 1 000 emplois créés, et que les emplois détruits étaient certainement supérieurs. L'impact, et j'ai vu Monsieur le Maire d'Orleix applaudir, l'impact de ce projet sur le centre Leclerc d'Orleix, c'était sa fermeture assurée. C'était entre – 15 et – 20% de chiffre d'affaires. Par ailleurs, Madame le Maire de Séméac, ça ne vous a pas empêché de laisser réaliser sur votre commune, un Grand Frais, qui vient concurrencer non seulement l'Intermarché de Séméac, mais aussi le projet d'Auchan. Je crois que le débat devrait en rester là. Merci. Monsieur MONTOYA.

**M. MONTOYA** : Oui en fait, je constate simplement que la notion de concurrence, elle a un certain nombre de limite. Et que la concurrence libre et non faussée, ne s'applique que quand on attaque le service public. Là en l'occurrence ce qui se passe c'est assez clair, la situation actuelle est le produit d'un combat, entre ceux qui étaient partisans de l'installation de cette zone et d'un groupe commercial, et ceux qui défendaient un monopole, une situation actuelle de monopole. Faut appeler un chat, un chat. Faut arrêter de tourner autour du pot. Il y avait des forces qui refusaient et qui se battaient contre cet aménagement, pour lequel d'ailleurs j'émettais pas mal de réserve, mais la question qui me pose, c'est la question de fond et la question de principe, sur laquelle tout le monde parle à fleuret moucheté, ou à visage caché, il faut le savoir que tous les élus, les représentants sachent ici que ce n'est pas le fait d'une fatalité d'une réglementation d'une loi, mais que c'est simplement le produit d'un rapport de force entre ceux qui voulaient installer ces supermarchés, et ceux qui défendaient une situation de monopole d'un autre côté. Alors méditez un peu sur la concurrence libre et non faussée.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur MONTOYA vous savez, vos leçons commencent à peser très sérieusement. Oui tout le monde a le droit de parler. Mais moi aussi j'ai le droit de dire ce que je pense de ce qui est dit. Je trouve que les leçons ça suffit. Je voudrais vous rappeler, parce que je vois entre vos lignes, parce que vous dites disons les choses clairement, je me permets de vous rappeler qu'en 2008 j'étais favorable au projet Auchan sur la configuration de 40 et quelque mille m2, car il y avait aussi le sauvetage de l'usine Alstom. J'ai voté pour. J'ai pas cherché à défendre un monopole comme vous le dénoncez ici. Alors les leçons, ça va. Je ne donne aucune leçon. Vous croyez que j'ai pas compris vos sous-entendus. Bien, est ce qu'il y a d'autres interventions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, ça valait la peine que ce débat fut installé.

#### **DELIBERATION N° 18**

#### **SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DEDIEE A L'ENCAISSEMENT DES FORFAITS ANNUELS D'ACCES A LA SALLE DE REPAS ET DE RECEPTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES**

**M. FEGNE** : Je ne pense pas qu'il y ait autant de débat.

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 19**

#### **SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DEDIEE A L'ENCAISSEMENT DES FORFAITS D'ACQUISITION DES COMPOSTEURS, CONTENEURS ET GOBELETS REUTILISABLES**

**M. FEGNE** : Une autre suppression. Mais ça détend.

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 20**

#### **CONTRAT REGIONAL UNIQUE DE L'AGGLOMERATION TARBAISE 2015-2017/2020 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE TARBES POUR LA REHABILITATION/REQUALIFICATION DU HARAS DE TARBES**

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de question particulière ? Oui Monsieur LEHMANN.

**M. LEHMANN** : Je comprends la participation de la Communauté d'Agglomération à ce site qui est remarquable. Simplement on considère donc que nous sommes dans une situation dérogatoire par rapport au règlement des fonds de concours ? Puisqu'on avait limité la participation.

**M. LE PRESIDENT** : Non ça s'inscrit dans le Contrat Régional Unique.

**M. LEHMANN** : D'accord, donc ce n'est pas le fonds de concours tel qu'il faut l'assimiler aux communes ?

**M. LE PRESIDENT** : Non pas du tout.

**M. LEHMANN** : C'est ce que je voulais savoir.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres questions ? Non il n'y a rien de dérogatoire.

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 21**

#### **REVISION LIBRE D'ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES PAR LA CATLP**

**M. LAHOILLE** : Là ce sont de bonnes nouvelles pour nos communes.

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LAHOILLE** : Alors juste une parenthèse. La CLECT a voté à l'unanimité pour.

#### **DELIBERATION N° 22**

#### **FPIC : REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE**

Lecture de la délibération.

**M. LAHOILLE** : Je suis pas long, je ne vais pas vous lire tous les chiffres, je considère que vous les avez lu, vous avez les délibérations.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 23**

**FIXATION DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES COMMUNES DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAIGU**

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le rapporteur. Il n'est pas là André ? Alors Jean-Claude PIRON.

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 24**

**FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES COMMUNES DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BATSURGUERE**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 25**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE PERIMETRE DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAIGU**

Lecture de la délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte.

**DELIBERATION N° 26**

**CONTRIBUTION 2018 AU PETR PAYS DE LOURDES ET DE LA VALLEE DES GAVES (PLVG)**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 27**

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARDES LOURDES PYRENEES AU SYNDICAT MIXTE DE L'ADOUR AMONT (SMAA) POUR SON PROPRE COMPTE ET CELUI DES COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DE LA GESTION DE L'ADOUR ET DE SES AFFLUENTS (SMGAA)**

**M. PIRON** : Alors c'est important, c'est 1 an ½ de réunion, de travail, etc., et il nous a semblé nécessaire de demander l'autorisation à Monsieur le Président, de vous faire rapidement, je sais que c'est très long aujourd'hui, on va prendre 10 petites minutes, ¼ d'heure, pour faire un point sur la GEMAPI. De manière à ce que l'on s'entende bien tous sur ce qu'est la GEMAPI, sur le travail qui a été effectué et surtout sur la façon dont on a négocié, et la façon dont va travailler le SMGAA parce que c'était très important, enfin le SMAA, il faut apprendre

à le dire. Donc la GEMAPI est une compétence statutaire qui a été créée par loi MAPTAM on le sait 4 grands items. 4 items obligatoires, qu'on est obligé de prendre, aménagement de bassin, entretien aménagement des cours d'eau, défenses contre les inondations et protections des sites. Ce sont les items 1, 2, 5, 8. 1, 2, 8 c'est pour la GEMA, Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le 5, c'est le plus important, c'est celui pour la Défense contre les Inondations. L'état des lieux, ce que nous avons trouvé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, quand nous nous sommes intéressés à la GEMAPI, 5 grands bassins versants principaux, donc on avait, le Gave de Pau amont, Pau aval, l'Adour, l'Arros et le Gabas. Bien sûr dans ces bassins versants principaux, beaucoup de cours d'eau. 11 syndicats, ainsi que de nombreuses communes autonomes qui géraient elles-mêmes tout ou partie de cette compétence ou qui ne la gérait pas du tout d'ailleurs. Il faut savoir aussi que certaines de ces communes appartiennent déjà à 2, 3 ou 4 bassins par exemple Bartrès et Benac, et contrairement à cette compétence GEMAPI, elle était déjà exercée par la CCPL, Batsurguère et Montaigu, puisqu'elle a été transférée au PLVG pour le Gave de Pau amont. Elle a quand même été transférée le 31 décembre 2016, c'est-à-dire la veille de la prise de compétence par la CA TLP. Donc vous voyez que c'est quand même quelque chose un petit peu compliqué, surtout si aux 11 syndicats on rajoute les 26 EPCI qui sont concernés directement puisque c'est eux qui ont récupéré la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, voilà ce que l'on a trouvé (présentation power point).

Au bout de 1 an de travail donc en 2018, 1<sup>ère</sup> simplification du fait de la dissolution de 3 syndicats, parce que leur périmètre était totalement au sein de la CA TLP, l'Ousse, le Souy et le Mardaing, le Moyen Adour et la défense contre les eaux de l'Alaric. Donc nous avons la compétence sur l'ensemble du territoire, cette compétence donc on l'exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il fallait impérativement qu'elle soit assurée pour tout le monde. En représentation-substitution par la CA TLP pour toutes les communes au sein du syndicat qui perdure, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et des Affluents, la Gespe et l'Ousse, le PLVG pour le Gave de Pau amont et le service Environnement pour le reste du territoire, c'est-à-dire pour toutes les communes qui n'adhéraient pas à un syndicat. Depuis mars 2017 notre travail ça été de faire une chose très simple un bassin versant = un syndicat. A terme en 2020, la CA TLP sera membre de 4 syndicats, le PLVG, le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau, celui-là je ne le connais pas bien parce qu'il n'est pas encore créé, il est en cours de création, ce n'est pas si simple qu'il n'y paraît, le SMAA pour lequel on va vous proposer d'adhérer ce soir, et celui du Gabas (présentation power point).

Je vais passer la parole à Sylvie parce que là elle va vous expliquer ce qu'est la compétence GEMAPI, et ce qu'il y a sous ces 4 items dont on parlait tout à l'heure.

**Mme SOROSTE-LEIZA :** Je vais essayer de faire rapide. La compétence GEMAPI ça répond à 2 finalités, la finalité prévention des inondations, et la finalité gestion des milieux aquatiques. Dans la prévention des inondations on vous a dit les 4 items tout à l'heure donc il y a bien les 4 items qui répondent à cette finalité. En général on ne parle que du 5, mais on fait aussi de la prévention des inondations quand on aménage le bassin versant, la finalité préservation des milieux aquatiques c'est là on travaille, seulement on va dire, sur les 3 autres items, le 1, le 2, le 8, on ne travaille pas sur le 5 qui concerne vraiment que la prévention des inondations. Juste pour vous donner des exemples, sur l'item 1, aménagement d'un bassin hydrographique se sont des études globales, la restauration de l'espaces de mobilité ça été travaillé sur l'Adour en aval de chez nous, les champs d'expansion de crues, vous voyez bien que quand on parle d'un champ d'expansion de crues on correspond bien à la finalité de prévention des inondations, alors qu'on est sur l'item 1. L'item 2 pour certains qui étaient déjà dans des syndicats vous savez ce que c'est, c'est les plans pluriannuels de gestion, l'enlèvement des embâcles, donc là on travaille aussi la finalité préventions des inondations et la protection des milieux naturels. L'item 5, c'est la défense contre les inondations, là on a les déversoirs et bassins écrêteurs de crues. Sur notre agglomération on a un bassin écrêteur de crue sur le Galopio à Odos, la mise en conformité des digues et la création des digues. Clairement c'est ce qui coûtera sûrement le plus cher dans les années à venir. Et l'item 8, la protection et la restauration des écosystèmes, zones humides et ripisylve, là on est vraiment sur tout ce qui



est biodiversité. Désolée on a des termes un peu barbares des fois, restauration morphologique et renaturation, en fait on essaie de laisser à la rivière le plus d'espace naturel, la restauration des continuités, c'est-à-dire que quand on parle de continuité écologique c'est par exemple que les poissons migrateurs puissent se déplacer et remonter, et le plan de gestion des zones humides.

**M. PIRON :** Donc vous l'avez compris sur les 4 syndicats qui vont travailler avec nous sur la GEMAPI, 3 sont soit en cours de constitution, soit fonctionnent dès à présent, et nous y travaillons, nous y participons, nous avons élus des délégués. Le seul problème qu'on a effectivement c'est sur l'Adour, donc sur l'Adour nous avons fait le choix de créer un nouveau syndicat. Pour nous ça représente quand même 62 communes, 371 kms de bassin et plus de 100 000 habitants. Ce que nous avons donc fait comme choix, c'est 1 syndicat pour 1 bassin, comme pour le reste. Pourquoi ? 3 raisons principales, la 1<sup>ère</sup> c'est qu'il fallait impérativement une cohérence de bassin, parce que la prévention des inondations ne peut s'imaginer, se travailler qu'à cette échelle-là. Ensuite il y a un PAPI Adour qui est en cours, un PAPI c'est un Programme d'Actions de Prévention des Inondations qui est mené par l'institution Adour, et donc c'est son périmètre, en mettant l'Arros avec. Et ensuite la 3<sup>ème</sup> raison, c'est que c'était aussi une volonté de l'Etat et aussi de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui, vous le savez, est le grand financeur. Donc nous avons travaillé à cette gouvernance unique, c'est composé et travaillé avec beaucoup, beaucoup de partenaires. 11 syndicats, 16 EPCI, 4 départements, l'Agence de l'Eau et le Bureau d'Etude, soit à chaque copil 30 à 50 personnes, normalement 50 c'étaient les présents. Donc on a fait plus d'une trentaine de réunions, des copils, des cotechs, des réunions politiques, des réunions techniques et vous avez adopté notre feuille de route lors du Conseil du 21 décembre 2017, avec la création du Syndicat Mixte Adour Amont en 2019. Ce Syndicat va être créé en 2019 et sa fusion avec l'Arros en 2020. Ça c'est le grand principe. L'élaboration des statuts du SMAA et des principales structures, c'est ce que nous venons de faire. En gros si on a pris 1 an ½, pendant 1 an on a eu de la réflexion, de la consultation, des réunions, et depuis 6 mois nous avons négocié et nous avons élaboré les statuts de ce futur syndicat auquel nous allons vous proposer d'adhérer ce soir. Ce que l'on vous propose, c'est pour ça que ça valait le coup de prendre quelques minutes car c'est quand même important, le SMAA en fait c'est quoi ? Les 4 items obligatoires on vous les a décrits tout à l'heure, on est bien d'accord les mêmes comme d'habitude le 1, le 2, le 5 et le 8. En plus on va rajouter, il y aura une délib sur ce thème tout à l'heure, l'item n° 11, la mise en place de l'exploitation des dispositifs de surveillance de ressource en eau et des milieux aquatiques. C'est-à-dire, si je traduis ça, c'est simplement l'analyse des eaux. Pourquoi ? Parce que la CCHB et la Communauté des Communes de Haute-Bigorre le faisait, c'est un item qu'elles faisaient et ils souhaitent continuer. Donc pour que eux puissent continuer il faut que nous on prenne également la compétence. Ce sera proposé dans la délibération n° 28. Et ensuite il y aura également l'item 4 et l'item 12. Ces items là on va les pratiquer mais on ne va pas les prendre officiellement. On les pratique simplement parce que la maîtrise des eaux pluviales et de ruissèlement ou la lutte contre l'érosion des sols, vu les événements qui viennent de ce passer début juin on a bien compris que la maîtrise des eaux pluviales étaient quand même une priorité. Et dans tous les cas étaient inclus dans la défense contre les inondations, tout simplement. Et quand à la 12 c'est l'animation et la concertation dans le domaine des inondations, et celle-là non seulement il faut la faire, mais on la fait déjà. En fait on prendra officiellement la 1, la 2, la 5, la 8, et la 11 et on pratiquera en sus la 4 et la 12. Alors le syndicat, ce sera également un syndicat à la carte, ce SMAA, pour permettre la poursuite du travail mené précédemment. Ce que je vous ai dit l'item 11 c'est le suivi de la qualité des eaux des cours d'eau, mais également avec un budget annexe, l'entretien des sentiers, « sentier de l'Adour et ses annexes » et au « gré de l'Adour ». Vous verrez sur la délib vous avez tous les villages qui sont concernés. Pour la gouvernance, ça a été l'objet de très longues négociations, un peu compliqué, on a quand même réussi à obtenir 2 pôles totalement équilibrés, amont, aval et il y aura 44 délégués, nous en aurons 15, mais je vous le décrirais un petit peu plus tout à l'heure, la façon qu'on aura de gouverner. Voilà à quoi ressemblera le prochain Syndicat du SMAA. On retrouve sur la carte exactement les mêmes choses (présentation power point).

Donc 4 départements, ça veut dire 4 préfetures, et 4 préfetures qui ont découvert la GEMAPI en même temps que nous, donc vous dire des arrêtés qui étaient souvent totalement contradictoire. Ce qui est intéressant également, c'est dans notre pôle sud vous avez la communauté de communes d'Aure-Louron qui ont des terrains sur la tête de l'Adour, et la Communauté des Communes Pyrénées Vallée des Gaves avec ce petit morceau le lac bleu, et le lac bleu il appartient à Beaucens, et Beaucens c'est sur la vallée des gaves ce qui veut dire qu'on aura aussi un délégué de la Vallée des Gaves. On est d'accord on a un Syndicat Général qui couvre tout et qui couvrira à terme quand on aura l'Arros, tout le bassin de l'Adour. On aura 44 délégués, il faut savoir qu'à l'heure actuelle le SMGAA en a 130, on va quand même énormément réduire, 22 pour eux, 22 pour nous. 1 Président, 2 Vice-Présidents, 1 Vice-Président au Nord, 1 Vice-Président au Sud. Sur les 22 délégués que nous aurons donc au Sud, 15 pour nous CA TLP, 5 pour la Communauté des Communautés de la Haute-Bigorre, et 1 pour la Vallée des Gaves et 1 pour la Communauté des Communes Aure-Louron, ce qui nous fait 22, ça c'est la partie gouvernance. Ça c'est important également parce que chaque fois dans les négociations on a toujours les Présidents de petits syndicats qui ont toujours peur de ne pas être représentés, on va travailler dans ce nouveau syndicat, exactement comme on travaillait avec le SMGAA, c'est-à-dire avec des commissions par sous-secteur hydrographique, (présentation power point), et tous les représentants des communes pourront être représenté dans ces sous bassins. Ces sous bassins se seront eux qui seront au plus près des rivières, c'est eux qui feront le travail, il y aura des responsables, des délégués qui siègeront et qui seront responsables de ces sous bassins, mais tout le travail d'entretien, tout le travail de mise aux normes, parce qu'il y a des ouvrages qui doivent être mis aux normes, tout ça se fera au niveau de ces sous bassins, certes c'est un gros syndicat, mais il est à l'échelle de son bassin versant, mais dans tous les cas il y aura une déclinaison locale, au plus près des rivières, (présentation power point).

Les contributions financières puisque c'est ce qui nous intéresse également, donc mutualisation des couts de fonctionnement et d'investissement courant selon 2 critères, on a choisi 60 % pour les bassins versants, 40 % pour la population. On a essayé beaucoup de chose, le linéaire, enfin on a fait tourner les pourcentages dans tous les sens et en fait c'est le plus simple et c'est celui qui nous garantit à nous exactement la même contribution que celle qu'on avait payé cette année. Par contre tout ce qui est investissement ouvrage et travaux c'est payé par chaque EPCI, et ça a été un point de négociation sur lequel nous avons refusé de céder, et en concertation avec ces derniers, ce qui nous donne une maitrise totale de la dépense pour notre taxe GEMAPI, en fait nous ferons des travaux importants, c'est ce qui coute le plus cher, nous le décidons et si nous le décidons nous les payerons. Ce qui veut dire que nous ne serons pas tributaires des travaux qui seront fait dans le Nord, comme le Nord ne sera pas tributaire des travaux que nous ferons. Donc chaque EPCI paiera les travaux qui sont sur son territoire. Ça veut dire que là on est totalement verrouillé. La mutualisation des coûts de fonctionnement en investissement, surtout le début, investissement ouvrage et tout ce qui est mutualisé en fait c'est tout ce qui est GEMA, tout ce qui est entretien courant c'est-à-dire travaillé sur les ripisylves, etc. l'entretien des cours d'eau toute cette partie-là on la mutualise complètement. Par contre on garde, et ça c'est important, on garde les travaux à notre propre charge et à notre décision. Règlement intérieur je vous en ai déjà parlé tout à l'heure, donc 1 Président, 2 Vice-Présidents, 10 personnes, 44 délégués, commission territoriale, j'en ai déjà parlé. Par contre pour nous ça veut dire qu'on a la nécessité, et ça c'est quand même relativement important, il va nous falloir 15 élus engagés, c'est-à-dire des personnes qui connaissent le terrain, des personnes qui ont déjà travaillé dans des syndicats de rivière, pardon, des élus qui ont déjà siégés dans des syndicats de rivière, là il faut vraiment qu'on trouve des personnes motivées. D'autant plus qu'il faudra 15 délégués et 15 suppléants, et ensuite à vous aussi également dans vos collectivités de trouver les bonnes personnes pour siéger dans les commissions territoriales. Je sais que ça fait beaucoup de personne mais la GEMAPI elle va être un petit peu à ce prix. Et donc l'évolution ce sera la fusion avec le syndicat mixte du bassin versant de l'Arros au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ils n'ont pas voulu ajouter du travail au travail et venir dès à présent, ils sont en train de faire leur statut qui ressemblent comme deux

gouttes d'eau à nous, ce qui veut dire que la fusion devrait se faire relativement simplement.  
Le Planning Sylvie.

**Mme SOROSTE-LEIZA** : Donc le planning de maintenant à septembre, tous les EPCI et le SMGAA vont délibérer, le SMGAA l'a fait y a 2 jours et ça a été adopté chez eux. Cet été la Préfecture va arrêter le périmètre du nouveau syndicat. Ensuite on devra adhérer, comme on vient de le dire et j'ai oublié de l'écrire, vous devrez choisir vos délégués dans les différents syndicats. Ensuite on adhérera pour le SMAA, sur la carte item 11, puisque pour l'instant on ne l'a pas donc on ne peut pas adhérer, on vous la demande en tant que commune. L'arrêté préfectoral de création devrait être pris en novembre pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En 2019, le SMAA va travailler et travaillera avec celui de l'Arros pour essayer de fusionner en 2020.

**M. PIRON** : Voilà. Donc vous voyez qu'on est au milieu du gué, mais on a quand même construit le pont.

**M. LE PRESIDENT** : Pardon Jean-Claude. Avant de te repasser la parole, je voudrais rendre hommage à Jean-Claude PIRON, à André LABORDE et à Sylvie SOROSTE LEIZA. Ils ont fait un travail dont vous ne pouvez imaginer l'ampleur. Des dizaines et des dizaines de réunions. Des réunions qui durent des heures et des heures. Les retours que j'ai eus, ont démontré la compétence de ceux qui nous représentent, de Jean-Claude, d'André et de Sylvie. Je peux dire que notre communauté d'agglomération est respecté par tous ceux avec lesquels vous avez eu l'occasion de travailler pendant des mois, parce que vous avez démontré votre parfaite connaissance d'un sujet extrêmement compliqué et technique, et je voudrais au nom du Conseil Communautaire vous faire part de toute notre reconnaissance. Nous sommes fiers du travail que vous avez accompli. Merci, merci, merci. Jean-Claude je te repasse la parole.

**M. PIRON** : Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : C'est énorme le travail qu'ils ont fait. C'est énorme.

**M. PIRON** : C'est vrai que c'est lourd, mais c'est vraiment passionnant et je voudrais, on a cité Sylvie qui a fait un travail extraordinaire, et qui fait toujours un travail extraordinaire et avec le sourire. Et citer également Jean-Luc, parce que Jean-Luc c'est lui qui a expliqué aux 4 Préfectures comment fonctionnait la GEMAPI, en gros.

**M. LE PRESIDENT** : C'est vrai.

**M. PIRON** : C'est assez rigolo, on était encore en réunion hier on parlait, on était en train de lire un texte pour savoir si c'était bien ou pas, il leur a dit « ça c'est de la prose », et c'est là qu'on s'est rendu compte que pour Jean-Luc REVILLER il y avait 3 types d'écrits, il y avait la prose, la poésie, et il y avait les textes.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Professeur PIRON. Si vous avez des questions ?  
Ginette CURBET.

**Mme CURBET** : Est-ce que vous pourriez revenir sur la carte de zone ? S'il vous plaît. Les enclaves, c'est quoi il n'y a pas Luquet, j'aimerais savoir la raison ? Je pense que c'est le Gabas qui délimite.

**Mme SOROSTE-LEIZA** : Elles ont disparu, parce qu'il y a une erreur.

**Mme CURBET** : Non elles n'ont pas disparu. C'est Luquet qui a disparu. Gardères est là, je connais ma commune et sa forme.

**Mme SOROSTE-LEIZA** : Il y en a qu'une qui a disparu, mais je pense que c'est une erreur, parce que vous êtes concernés par Le Léés et le Louet

**Mme CURBET** : Mais là c'est le Gabas je pense et Luquet n'apparaît pas. Je sais pas si le Maire est là ?

**Mme SOROSTE-LEIZA** : Mais Luquet n'est pas dans le bassin versant de l'Adour.

**M. LE PRESIDENT** : Bonne question quand même. Jean-Louis CAZAUBON tu peux poser ta question en attendant.

**M. CAZAUBON** : Ce n'est pas une question. Je ne vais pas revenir sur les félicitations, parce que les chevilles vont éclater, mais je m'associe à ce qu'il dit pour connaître un peu ça. Moi je l'ai délégué à mon collègue Christian PUYO à la Chambre d'Agriculture. Moi je voulais revenir les délégués qui vont aller là si on pouvait faire évoluer la philosophie, par exemple on parlait des embâcles qui sont dans l'Adour ou autre, on avait signé une charte avec la Préfète précédente, sur l'entretien des cours d'eau, et la philosophie qui présidait à ça, on essayait de mettre du pragmatisme là dedans, quand un creux est bouché on le cure, et ça c'est très difficile, aujourd'hui, les Maires et les propriétaires riverains le savent très bien, il faut faire des demandes, alors il y a une procédure en cours de classement des cours d'eau, puisqu'il n'y a que des Maires ici, c'est de faire attention à cela, parce qu'on ne peut pas classer cours d'eau n'importe quoi, un fossé qui coule majoritairement tout au long de l'année, c'est quoi majoritairement, c'est que cette année il va couler un petit peu plus que les autres années. Mais chaque fois que le cours d'eau est classé on a des difficultés pour aller le curer, on voit les catastrophes qui arrivent là, si on pouvait avoir un peu plus de souplesse pour curer ces fossés quand ils se bouchent, parce qu'on considère ça comme des sanctuaires, moi j'ai bien entendu à moment donné, les spécialistes qui vous expliquent que les embâcles y participent à la formation de sédiments et qu'ils font vivre les petits bestioles là-dedans, tu parles, mais bon on a signé ça avec le Président du Conseil Départemental, il faut pouvoir les nettoyer les cours d'eau sinon on va au-devant de catastrophe.

**Mme SOROSTE-LEIZA** : Pardon, je reviens juste sur la demande de Madame CURBET. Luquet n'a que le bassin versant du Gabas, donc il ne fera pas partie de ce syndicat-là. Il fera partie du syndicat du Gabas. C'est pour ça que sur cette carte-là, oui c'est une erreur de ma part.

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez pris bonne note des remarques pertinentes de Jean-Louis CAZAUBON ? Michel DUBARRY.

**M. DUBARRY** : Oui merci. Je voudrais simplement informer Monsieur CAZAUBON, il le sait peut-être déjà, qu'il y a eu un appel à candidature au niveau de tous les Maires du département pour faire une commission justement de manière à participer au classement de ces cours d'eau, au classement ou au déclassement d'ailleurs. Donc cette commission s'est réunie y a 8 ou 10 jours, j'ai fait acte de candidature et j'ai été retenu, par hasard sans doute, et y a aussi Ginette CURBET qui en fait partie. Donc il faut savoir que à partir de maintenant, tous les classements qui ont été fait de manière unilatérale soit par l'ONEMA, soit par la police de l'eau, soit par la DDT, cette commission elle reconnaît rien du tout. C'est la 1<sup>ère</sup> décision qu'on a pris. Oui, parce que les 1<sup>er</sup> informés, les 1<sup>er</sup> acteurs du territoire normalement c'est les Maires. C'est pas des gens qui passent comme ça, comme disait tout à l'heure Jean-Louis CAZAUBON, j'étais un peu étonné de voir comment se passe une procédure de classement, il y a un type qui passe il voit un cours d'eau, il fait une fiche et il dit ça c'est un cours d'eau si c'est pas dénoncé dans un délai, c'est un raccourci que je vous fait, si c'est pas dénoncé dans un délai d'un mois c'est classé comme un cours d'eau. Voilà c'est pour ça qu'après, on a des difficultés. Je vous informe de ça, peut être que Ginette voulait en parler aussi. J'ai reçu, toi aussi certainement, une seconde réunion qui a lieu le 9 juillet j'ai vu. A bon, a part qu'ils ne veulent

pas qu'on y aille ensemble, moi j'ai le 9, le 9 juillet à la Chambre d'Agriculture, pour continuer ces travaux. Donc si ça peut en rassurer certain, bon après il faut que la Préfète accepte aussi que les Maires et les élus de cette commission aient leur mot à dire. On espère qu'on sera entendu, pour essayer de mettre un peu d'ordre dans cette procédure. Merci.

**M. CAZAUBON** : C'est vrai et tu as raison de le préciser, il a été fait appel aux Maires. Il y a une nécessité à ce que les Maires y participent et s'y engagent.

**M. LE PRESIDENT** : Bien. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. LAPEYRE** : Oui pardon, je voulais justement intervenir sur 2 choses. Il y a le nettoyage des fossés effectivement, où l'ONEMA nous met des bâtons dans les roues puisqu'ils nous interdisent de nettoyer les fossés, je fais partie d'un syndicat d'irrigation, même si je suis le Maire d'une commune, mais vous avez la DDT qui nous demande de les nettoyer. Donc j'ai posé la question plusieurs fois, on m'a répondu qu'effectivement y a une contradiction. C'est vrai qu'il y a une grosse contradiction. Mais aujourd'hui l'ONEMA nous demande de sécher les fossés pendant 5 mois 1/2, comme ça après on peut faire ce qu'on veut et là y a pas contradiction ? Tout ce qui trouve, les libellules, tous ce qui est les lamproies etc., y a plein de chose dans les petits fossés, ça ne va pas crever sans eau pendant 5 mois 1/2 ? Moi je ne sais pas, mais on est quand même dans un pays où je sais pas si on marche pas sur la tête ici. Y a des choses qui sont inadmissibles. Nous essayons d'entretenir, puisque c'est des fossés d'irrigation donc c'est les ASA qui s'en servent et on nous interdit de le faire. Après je voulais vous poser une autre question, vous avez répondu en partie mais j'aimerais savoir comment vous allez prendre les délégués, parce que nous avons tout le long de l'Adour des délégués qui sont déjà au SMAG, est ce que vous allez les maintenir ou est-ce que vous allez les changer, faire appel, je ne sais pas ?

**M. PIRON** : D'abord, moi je ne vais prendre personne, qu'on soit bien d'accord ce n'est pas moi qui vais choisir. On va faire un appel à candidature, on va réunir beaucoup de monde, on va discuter et après on va essayer de trouver des personnes compétentes sur chaque sous bassin.

**M. LE PRESIDENT** : Et les Maires peuvent faire des propositions.

**M. PIRON** : Absolument. Nous on a personne en tête. Par contre il faudra que l'on en parle ensemble, est ce que vous souhaitez que tous les délégués soient des délégués communautaires ? Ou pas. Parce que si on doit choisir les 15 uniquement parmi vous ça ne laisse pas de place, ça ne laisse pas d'ouverture pour les autres. Mais moi ça pour l'instant je n'ai pas de réponse, on en est pas à ce stade-là. Pour l'instant on crée le syndicat, on sait le nombre de place qu'on a, qu'on a négocié, après qui on va mettre, moi je ne sais pas. Pour l'instant ce n'est pas moi qui vais décider ça.

**M. LAPEYRE** : Ce qui serait intéressant, c'est surtout les personnes qui sont déjà sur les syndicats, qu'ils reprennent la main.

**M. PIRON** : Oui bien sûr.

**M. LAPEYRE** : Parce qu'il y a quand même, comme vous l'avez dit, il y a la chose, on voit un embâcle sur l'Adour on fait appel à Monsieur Astau et ainsi de suite pour l'enlever. Y a cette proximité.

**M. PIRON** : Dans le document qu'on vous a remis, ça ne vous a pas échappé qu'on avait mis selon les bassins dont vous dépendez, les noms et les téléphones des personnes, des techniciens, parce que c'est quand même le technicien le plus important. Comme dit Monsieur le Président on adore vous faire plaisir. On l'a fait. Oui après au niveau des délégués il faudra

donner des noms, mais par exemple si on prend les 3 syndicats qui ont été supprimés, il est évident qu'il y a des personnes compétentes qui siégeaient à ces syndicats et qui connaissent parfaitement leur territoire, on ne va pas se passer de ces compétences, ça paraît évident, ce serait n'importe quoi, on va essayer de faire comme ça.

**M. LE PRESIDENT :** Il faudrait qu'ils soient choisis parmi ceux qui connaissent parfaitement le problème. Honnêtement on aura du mal à trouver au sein de notre Conseil Communautaire 30 personnes, 15 titulaires et 15 suppléants qui rempliront toutes les conditions. Bien sûr qu'il y en a qui connaissent parfaitement le sujet, et qui n'auront peut-être pas le temps, parce qu'ils sont déjà engagés sur pas mal de sujets dans leur commune ou ailleurs. Vous nous direz quels seront ceux qui pourront nous représenter avec le maximum de compétence. Moi en ce qui me concerne je proposerai bien évidemment que Jean-Claude PIRON y soit, ça va de soi. Y a-t-il d'autres questions ? Jean-Claude tu voulais parler d'autre chose.

**M. PIRON :** Oui, vite fait. Vous savez qu'on est en train de travailler sur le transfert de la compétence eau potable et assainissement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, donc vous savez tous que maintenant 2026 c'était un rêve mais ce n'est plus la peine d'y penser ce sera bien au 1<sup>er</sup> janvier 2020, on a déjà fait des réunions dès 2017 avec tous les responsables, toutes les différentes structures en eaux potables, eaux usées en collectif et non collectif. Donc on avait fait 2 réunions plénières. En avril 2018 on a choisi le bureau donc c'est fait, on a fait une 1<sup>ère</sup> réunion de présentation de bureau le 23 mai, uniquement techniciens, et suite à cette réunion on a fait un comité de pilotage le 19 juin. Dans ce comité de pilotage on a mis l'intégralité de la commission environnement, bien entendu, le Président des 17 syndicats qui gèrent de l'eau, du petit cycle bien sûr, les villes de Lourdes et de Tarbes ainsi que nos partenaires financiers, le Conseil Départemental, et l'Agence de l'Eau. La 1<sup>ère</sup> phase d'état des lieux a été lancée dès le 19 juin, c'est pour ça que vous allez, dans chaque commune qui traite de l'eau, c'est-à-dire qui ne travaille pas avec un syndicat, il y a beaucoup de communes qui soit produisent, soit transportent, soit vendent, soit assainissent elles même leur eau, toutes ces communes-là ont été répertoriées et vous allez recevoir prochainement un coup de téléphone, ainsi qu'un mail de notre bureau d'étude qui va prendre contact avec vous pour prendre un rendez-vous durant l'été, d'ici septembre il faut qu'ils aient vu tout le monde, y a 80 structures à voir l'air de rien, ça leur fait quand même pas de travail

**M. LE PRESIDENT :** Comment il s'appelle le bureau d'étude ?

**M. PIRON :** C'est une bonne question. Le bureau d'étude COGITE, voilà c'est un nom tout indiqué. De manière à ce que l'on puisse assez rapidement, puisque c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2020, donc il va falloir que l'on aille relativement vite. Attendez-vous à recevoir un contact très rapidement. Et ensuite dernière petite chose avant de passer aux délibérations, le Plan Climat Air Energie Territorial, on vous a distribué des petites affiches, parce qu'on a déjà fait plusieurs comités de pilotage avec les présentations, on a fait un compte rendu de l'état des lieux, on a fait les ateliers, on a défini une stratégie et maintenant on va travailler sur le plan d'action, là par contre on a plus de temps puisque c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qu'il faut qu'il soit écrit, et donc c'est un appel à contribution. Vous pouvez vous-même contribuer, toutes les informations sont sur le site, sur notre site CATLP.fr, on vous demande de participer, et de faire participer également vos communes, donc d'afficher cette petite affiche dans vos communes. Je propose maintenant si le Président est d'accord, que je passe à la lecture des délibérations.

**M. LE PRESIDENT :** Oui Monsieur PIRON.

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Merci Monsieur PIRON pour c'est excellent rapport, merci également à Sylvie. Est ce qu'il y a d'autres questions en plus de celles qui ont déjà été évoquées ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 28**

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Des questions ? Oui François RODRIGUEZ.

**M. RODRIGUEZ** : Par rapport au travail qui a été effectué par une commission au Conseil Général sur les ressources en eau, je crois quand même qu'il y a pas mal de travail qui a été fait, d'argent qui a été investi, je crois que ce serait quand même intéressant de reprendre cette étude qui met à disposition pour aider cette future nouvelle fusion.

**M. PIRON** : Vous avez tout à fait raison, sauf que cette étude c'était le fameux SMEP, Syndicat Mixte de l'Etude et de Programmation de l'axe Adour Medous, et ce SMEP qui n'a malheureusement pas pu voir le jour pour des raisons sur lesquels on n'a pas à s'étendre, le rapport final c'est le 1<sup>er</sup> document que j'ai donné à Patrick LACOSTE, quand il s'est agi de travailler sur l'eau et l'assainissement, et le bureau d'étude l'a déjà entre les mains.

**M. LE PRESIDENT** : D'autres questions à Jean-Claude, au rapporteur ? Pas d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 29**

**ELECTION D'UN DELEGUE AU SMGAA**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 30**

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 31**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 32**

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS- AFFECTATION DU RESULTAT**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 33**

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Bien évidemment le résultat d'exploitation reporté est le résultat antérieur.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 34**

**AVENANT N°9 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC SIGNE AVEC LA SOCIETE KEOLIS POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS ALEZAN**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Tout le monde a bien compris qu'il s'agit d'aligner les délégations pour pouvoir ensuite négocier une délégation unique sur Tarbes et Lourdes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 35**

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – RESEAU ALEZAN - RAPPORT DU DELEGATAIRE KEOLIS GRAND TARBES POUR L'ANNEE 2017**

Lecture de la délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte.

**DELIBERATION N° 36**

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE LOURDES – RESEAU MON CITYBUS - RAPPORT DU DELEGATAIRE CARALLIANCE ACTL POUR L'ANNEE 2017**

Lecture de la délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte.

**DELIBERATION N° 37**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS ALEZAN - SOLDE DE L'EXERCICE 2017**

Lecture de la délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte.



### **DELIBERATION N° 38**

#### **ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'IBOS POUR LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE D'UN POINT D'ARRET DE TRANSPORT PUBLIC SIS DEVANT LE LYCEE ADRIANA**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 39**

#### **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) DES HAUTES PYRENEES**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Attends il y a l'article 2 après. Je vous propose, pour nous représenter, de désigner Jean-Christian PEDEBOY au sein de la conférence du schéma et Jean-Luc REVILLER pour nous représenter au sein du comité technique. Tu es d'accord Jean-Christian ? Jean-Luc ? Bon courage en tout cas à ceux qui vont nous représenter au sein de la conférence du schéma et au sein du comité technique.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 40**

#### **RACCORDEMENT EN ALIMENTATION BASSE TENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU GABAS**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 41**

#### **ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES 2018**

Lecture de la délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Jacques, 2 précisions qui seront intéressantes à donner. La 1<sup>ère</sup> c'est qu'on attribue 409 799 euros, alors qu'il était sollicité 416 422, ce qui veut dire qu'on satisfait presque toutes les demandes présentées. Les montants des travaux qui vont être réalisés et subventionnés avec nos 409 000 euros, s'élèvent à 3 796 000 euros, ce n'est pas rien. On contribue ainsi à la réalisation de travaux sur notre territoire. 30 dossiers ont été étudiés, merci au Président et à tous les membres de la commission. Avez-vous des questions à poser ? Oui Michel DUBARRY.

**M. DUBARRY** : Oui Monsieur le Président, excusé moi d'apporter un bémol à vos satisfécits réciproques concernant l'attribution des fonds de concours. Oui je voudrais faire une petite remarque concernant l'attribution des fonds concours. Effectivement vous avez raison de dire que ces subventions vont générer 3 millions de travaux, je vous en avais fait la remarque la dernière fois lors du budget, que si on avait mis 900 000 euros au fonds de concours, ça en aurait généré le double, ça vous a fait d'ailleurs rire.

**M. LE PRESIDENT** : 33 millions aussi ça génèreraient 10 millions de travaux et on pourrait mettre 10 millions, etc. etc. etc.

**M. DUBARRY** : Merci.

**M. LE PRESIDENT** : On pourrait mettre 0 et il y aurait quand même des travaux, s'ils sont nécessaires.

**M. DUBARRY** : On peut continuer ? Comment un peu fastoche ? Je voulais simplement faire remarquer que la commission elle a été outre le règlement puisqu'elle s'est permis d'écarter des communes qui avaient été servies l'année dernière, alors que ce n'est pas écrit dans le règlement et en fait on est même pas arrivé aux 450 000 euros qui avaient été attribué dans le budget. C'est tout, merci.

**M. LE PRESIDENT** : La commission est souveraine, mais nous avons évoqué, et je l'ai évoqué moi-même, la possibilité, l'éventualité de servir en priorité des communes qui n'avaient pas été aidées, d'écarter des communes servies les années précédentes. Cela ne me choque pas. Ça se passe ainsi pour presque tous les fonds de concours. Par ailleurs il est prévu que le solde soit à titre exceptionnel attribué à la commune de Gazost, compte tenu des dégâts considérables qu'elle a subi sur sa commune. L'investissement qu'elle a à réaliser s'élève à plus de 600 000 euros. Je pense que nous le proposerons le moment venu. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 42**

#### **CONSERVATOIRE HENRI DUPARC - COMPLEMENT DE PROGRAMMATION POUR LA SAISON 2018**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 43**

#### **CHOIX DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES (DERNIERE PARTIE)**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 44**

#### **CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE BARBAZAN-DEBAT, LA CATLP ET L'EPF OCCITANIE**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Maintenant nous allons écouter pendant une demi-heure le rapport. Non pardon. Qui lève la main ? Madame RIVALETTO.

**Mme RIVALETTO** : Juste, c'est pour corriger parce que c'est la rue de la moisson.

**M. LE PRESIDENT** : Merci quand même. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je vous remercie de votre patiente et je vous engage à rejoindre le rez-de-chaussée, où un buffet est à votre disposition, puisque nous sommes en fin de session avant les vacances. Merci beaucoup.